

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 744 Conventions entre l'académie et la Ville de Paris relatives aux orchestres des écoles St Maur, Lamoricière, Franc Nohain et collège Mallarmé et les conservatoires du 10^e, 12^e, 13^e, 17^e arrondissements.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2129-29 et L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de conclure quatre conventions avec l'académie de Paris relatives aux orchestres à l'école et au collège ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du 3 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, annexées à la présente délibération, avec l'Académie de Paris et relatives aux classes « orchestre » unissant respectivement :

- l'école élémentaire Saint Maur, 200 rue Saint Maur 75010 Paris et le conservatoire municipal Hector Berlioz du 10^e arrondissement de Paris – 6 rue Pierre Bullet ;

- les écoles élémentaires et maternelle Lamoricière/Carnot, 8-10 rue Lamoricière et 16 boulevard Carnot 75012 Paris, et le conservatoire municipal Paul Dukas du 12ème arrondissement de Paris – 51 rue Jorge Semprun ;
- l'école polyvalente Franc Nohain, 9 rue Franc Nohain 75013 Paris et le conservatoire municipal Maurice Ravel du 13ème arrondissement de Paris - 67 avenue Edison ;
- le collège Stéphane Mallarmé, 29 rue de la Jonquière 75017 Paris et le conservatoire municipal Claude Debussy du 17ème arrondissement de Paris – 220-222 rue de Courcelles.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO